

La Biodiversité dans la PAC

PIER I : Verdissement et Conditionnalité

Les aides du premier pilier intègrent depuis plusieurs années la dimension environnementale via deux outils :

Conditionnalité

Respect des directives habitats et oiseaux

Bonnes conditions agro-environnementales

Depuis 2003, la conditionnalité des aides est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides liées à la surface ou à la tête : certaines de ces règles visent directement l'objectif de préservation de la biodiversité.

Paiement vert

Diversité des assolements

Prairies permanentes

Surfaces d'intérêts écologiques

Nouveauté en 2015, le paiement vert, payé en complément du régime de paiement de base, accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois critères bénéfiques pour l'environnement : la diversité des assolements, le maintien des prairies permanentes et le maintien de surfaces d'intérêts écologiques.



Maintien des prairies permanentes



Gestion bande enherbée



Agroforesterie

PIER 2 : Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) Mesure agroforestière

Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

MAEC à enjeux systèmes

- Système grandes cultures et système grandes cultures intermédiaire
- Système Polyculture Elevage « herbivores » ou « monogastriques »
- Système herbagers et pastoraux

MAEC à enjeux localisés, construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires

- Exemples :
- LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente
 - HERBE_07 : maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
 - MILIEU 03 : entretien des vergers hautes tiges et des prés vergers
 - COUVERT 06 : Création et entretien d'un couvert herbacé

Respect des directives habitats et oiseaux

- Protection des races menacées
- Préservation des ressources végétales
- Mesure apicole

Mesure agroforestière

- Financement des coûts d'installation et des coûts d'entretiens